RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Victor Wiard, Miguel Schelck, Blanche de Pierpont, Joëlle Mbeka, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal.*

Excusés Christine Roisin, Laurent Van Steensel, *Conseillers*.

Séance du 19.05.20

#Objet : Marché stock - Aménagement de voiries (trottoirs et plantations) et petites réparations (asphalte) - Modification des conditions du marché - Article : 421/731-60 - Montant : 998.000,00 euros TVAC Budget : 2020.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;
Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 ;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;
Considérant le cahier des charges N° 2018-909 relatif au marché “Marché stock - Aménagement de voiries (trottoirs et plantations) et petites réparations (asphalte)” établi par le Service Bâtiments Publics ;
Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 824.793,38 euros HTVA ou 998.000,00 euros, 21% TVAC ;
Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;
Vu l'avis de marché 2018-528236 paru le 28 septembre 2018 au niveau national ;
Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 21 décembre 2018 relative à l'attribution de ce marché à VIABUILD NV, N° BCE 400710265, Schalienhoevedreef 20 F à 2800 Mechelen pour le montant d’offre contrôlé et corrigé de 824.793,38 euros HTVA ou 998.000,00 euros, 21% TVAC ;
Vu l’arrêté de suspension du 6 mai 2019 de la tutelle des marchés publics de la Région Bruxelles-Capitale estimant que la réduction des quantités des postes du métré et que la recevabilité des références ne sont pas suffisamment motivées en droit;
Vu le retrait par le collège de de la décision d’attribution du marché du 21 décembre 2018 ;
Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 30 décembre 2019 relative à l'attribution de ce marché à VIABUILD NV, N° BCE 400710265, Schalienhoevedreef 20 F à 2800 Mechelen pour le montant d’offre contrôlé et corrigé de 824.793,38 euros HTVA ou 998.000,00 euros, 21% TVAC sur base de quantités modifiées

et acceptées par VIABUILD NV;

Vu l'arrêté de suspension du 21 février 2020 de la tutelle des marchés publics de la Région Bruxelles-Capitale estimant que la réduction des quantités des postes du métré est une modification des conditions du marché et doit dès lors être approuvée par le conseil communal conformément à la lecture combinée de l'article 169, alinéa 2 de la loi du 17 juin 2016 et de l'article 234,§1 de la Nouvelle loi communale;

Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par Monuments et Sites ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est sollicité au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/731-60 et sera financé par **fonds propres et subsides** ;

Considérant que le crédit sera sollicité lors de la prochaine modification budgétaire

Sur proposition du Collège Echevinal ;

DECIDE

Sous réserve d'approbation de la modification budgétaire

1er. D'approuver les modifications des quantités du métré annexé au cahier des charges N° 2018-909 modifié et le montant estimé du marché "Marché stock - Aménagement de voiries (trottoirs et plantations) et petites réparations (asphalte)", établis par le Service Bâtiments Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 824.793,38 euros HTVA ou 998.000,00 euros, 21% TVAC.

2. De transmettre cette délibération en double exemplaire à l'autorité de tutelle en vue de l'exercice de la tutelle générale.

3. De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/731-60.

4. Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire

Le Conseil approuve le projet de délibération.
27 votants : 27 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 20 mai 2020

Le Secrétaire communal,

Etienne Tihon

L'Echevin(e) délégué(e),

Marie-Noëlle Stassart